

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 12 mai 2017

**5<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-5-5-4

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Action Territorialisée

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019  
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS  
DEUXIEME PROGRAMMATION 2017**

Résumé : Il est proposé d'approuver la 2<sup>ème</sup> programmation pour l'année 2017 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014 2019.

Quatre projets sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 505 085 € réparties de la façon suivante :

- CTV Piémont Val d'Argent Pays Welche : 40 600 € pour 1 projet ;
- CTV Colmar Fecht et Ried : 391 900 € pour 2 projets ;
- CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin : 72 585 € pour 1 projet.

Les projets inscrits dans ce rapport ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de ses réunions du 18 novembre 2016 et 31 mars 2017.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (rapport n°CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (rapport n°CG-2015-2-5-1).

Les projets qui vous sont soumis ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires, chargée de vérifier la conformité des dossiers présentés et réunie respectivement les 18 novembre 2016 et 31 mars 2017.

Le montant des aides à allouer pour cette 2<sup>ème</sup> programmation de quatre projets structurants au titre de l'exercice 2017 s'élève ainsi à 505 085 € répartis comme suit par Territoire de Vie et par modalité de versement de l'aide départementale :

**Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche**

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux :

Projet :	<b>11-2 Création d'un commerce d'alimentation générale</b>
Maître d'ouvrage :	Commune de SAINT HIPPOLYTE
Localisation :	SAINT HIPPOLYTE
Numéro d'opération :	CTV01874
Montant du projet :	203 000 € HT
Montant subventionnable :	203 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>40 600 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 204-93-204142-35321-006 AP2015

**Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried**

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux :

Projet :	<b>42-9Création d'une Maison d'Assistants Maternelles et mise en accessibilité, réhabilitation et extension de la Mairie</b>
Maître d'ouvrage :	Commune de WETTOLSHEIM
Localisation :	WETTOLSHEIM
Numéro d'opération :	CTV01818
Montant du projet :	1 385 000 € HT
Montant subventionnable :	1 385 000 € HT
Taux :	14 %
Subvention :	<b>193 900 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-74-204142-35421-006 AP2015
Cofinancement	Région (ADEME) : 50 000 €

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement en deux acomptes :

Projet :	<b>11-4 Travaux de restauration et de mise en valeur de l'ensemble fortifié (fin phase II et début phase III)</b>
Maître d'ouvrage :	Commune de NEUF-BRISACH
Localisation :	NEUF-BRISACH
Numéro d'opération :	CTV00665
Montant du projet :	990 000 € HT
Montant subventionnable :	990 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>198 000 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-204142-35421-006 AP2013
Cofinancement :	Etat – FNADT : 396 000 € CC Pays de Brisach : 49 500 € Région : 297 000 €
Remarques :	Lors de sa séance plénière du 17 mars 2017 le Conseil départemental a décidé de déroger aux règles générales du fonctionnement du CTV. Ainsi, le versement de la subvention départementale se fera en deux fois : - un acompte au moment de la fin des travaux de la phase II d'un montant maximal de 96 353 € ; - un solde en fin de l'opération phase III d'un montant maximal de 101 647 €.

#### **Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin**

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux :

Projet :	<b>11-5 Aménagement de la ZA de Meyenheim (1<sup>ère</sup> tranche)</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Centre Haut-Rhin
Localisation :	MEYENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00794
Montant du projet :	1 372 187 € HT
Montant subventionnable :	483 900 € HT
Taux :	15%
Subvention :	<b>72 585 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-91-204142-35521-006 AP2013
Cofinancement :	Etat (DETR) : 273 817 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette 2<sup>ème</sup> programmation 2017 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 505 085 €, telles que détaillées dans le présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN